



COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

WWW.BASKET63.COM

COMITE DIRECTEUR

Réunion du samedi 27 avril 2013

Siège de la Ligue d'Auvergne

Etaient présent(e)s (17) : NIVELON Gérald, Président

ALBINET Benoît, ANTOY Mohamed, BOUAZIZ Marcel, CHATAING Brigitte, CIPIERE Julien, DILDARIAN Jean-Claude, FILLEUX Jo, JACOB Christophe, LADJIC Tania, LAPEIRE Jean-Marc, MICHOT Olivier, MOIROUX Sylvie, REGENT Carine, REVEILLERE Frédéric, SABATIER Paul, VIZADE Guillaume.

Etaient excusé(e)s (13) : BESSON Dominique (représentée par BOUAZIZ M.), BESTOSO Franck (représenté par DILDARIAN J.C.), CHAPELAT Jean-Claude (représenté par SABATIER P.), CHARBONNIER Jean-Marc, CHAZAL Jacques (représenté par CHATAING B.), DOUCHAIN Jean-Pierre (représenté par NIVELON G.), GAILLARD Pascal (représenté par REGENT C.), MANIEL Cyril (représenté par JACOB C.), MARTINS José (représenté par MICHOT O.), MESTRE Philippe, QUINSAT Nicolas (représenté par CIPIERE J.), SERRE Jean-Paul, VERLAGUET Nicole (représentée par FILLEUX J.).

Invité excusé : GILBERT Michel, Président de la Ligue d'Auvergne

Le quorum des membres du Comité Directeur étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 00

1) Ouverture par le Président

(G. NIVELON)

Le Président ouvre la séance en remerciant la Ligue d'Auvergne de la mise à disposition de sa salle de réunion, la salle Gérard FOLLACA étant retenue pour une formation fédérale à l'utilisation du logiciel comptable à laquelle participent nos trésoriers.

Il remercie les membres de leur présence pour cette séance supplémentaire de notre Comité Directeur.

a) Informations fédérales

Depuis notre réunion du 16 mars dernier, pas de nouveauté particulière au niveau de la Fédération, les membres recevant au fur et à mesure les informations nécessaires. La prochaine réunion du Comité Directeur Fédéral aura lieu les 3 et 4 mai prochains et sera une réunion importante notamment sur le thème des coopérations territoriales de club.

- Conseil de la Zone Centre (G. NIVELON / C. JACOB)

Gérald NIVELON et Christophe JACOB ont assisté à la réunion de Zone du 20 avril dernier présidé pour la première fois par Jean-Marc JEHANNO, Vice-président Délégué auprès de la Zone Centre, assisté de Sophie GABORY, Déléguée Territoriale. Cette réunion a été l'occasion pour le Vice-président Fédéral de nous présenter le nouveau mode de fonctionnement des Zones. Des échanges ont conduit le Conseil de Zone à constituer un groupe de travail afin d'établir un projet de Développement Territorial de la Zone Centre afin de définir ce que les Comités et les Ligues souhaitent faire au travers cette instance et déterminer son mode de fonctionnement. Le Président participera à ce groupe de travail

Un compte rendu des actions déjà menées a ensuite été fait et nous avons pu modifier le budget prévisionnel de la Zone pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, celui-ci n'ayant pas été validé précédemment. La Fédération a apporté une dotation financière complémentaire afin de nous aider à équilibrer ce budget.



MINISTÈRE DES SPORTS
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

du relief et des Hommes



63, Avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>
Courriel : contact@basket63.com

Association n° W632001116
SIRET : 414 230 227 000 12
Code NAF / APE 9312 Z
RIB 15 589 63610 05 52 30 180 40

"LES BRAQUEUSES"
EN FRANCE

FRANCE * ITALIE

CLERMONT-FERRAND
LUNDI 20 MAI 2013

L'après-midi a été consacré à la présentation de la politique fédérale par Pierre COLLOMB et Jean-Marc JEHANNO. Christophe JACOB expose les principaux éléments aux présents.

- Mise en place des coopérations territoriales de clubs (CTC) : Projet très intéressant et certainement utile pour le développement de notre sport. Toutefois, les délais sont très courts et si les lignes directrices sont claires, la mise en œuvre concrète reste encore floue. L'urgence ne va pas aider à ce que les clubs s'approprient réellement toute cette réforme de fond.
- Encouragement, au travers des CTC, des écoles d'arbitrage (notamment des Ecoles Territoriales d'Officiels). Ce développement risque de diminuer la fréquentation des formations communes entraîneur-arbitre qui risque de s'arrêter d'elle-même. (Nous sentons d'ores et déjà un essoufflement).

b) Informations régionales

- *Charte Régionale de l'Entraîneur applicable aux championnats de jeunes* (J.C. DILDARIAN)

Avant de laisser la parole à Jean-Claude DILDARIAN, le Président revient sur les derniers échanges relatifs aux modifications du projet de la Charte de l'Entraîneur applicable aux championnats régionaux de jeunes. Notre Comité n'ayant pas été invité à la réunion de la Commission Technique du 4 avril dernier, qui a apporté des modifications au texte présenté, une nouvelle réunion à laquelle nous étions invités et représentés s'est tenue le 18 avril dernier. Le Président du Comité remercie le Président de la Ligue de nous avoir à nouveau associés officiellement aux travaux sur ce dossier avant présentation dans les Comités.

Suite à cette présentation, Jean-Claude DILDARIAN présente la proposition du groupe de travail.

SAISONS	U 13 - BENJAMINS			U15 - MINIMES			U17- CADETS		
	R1	R2	ID1	R1	R2	ID1	R1	R2	ID1
2013-2014	INITIATEUR		ANIMATEUR	ANIMATEUR		X	X	x	X
Pénalités financières	90€	75 €	- €	90 €	75 €	X	X	X	X
2014-2015	ENTRAINEUR JEUNES et/ou CQP P1		INITIATEUR	INITIATEUR	ANIMATEUR		ANIMATEUR		X
Pénalités financières	100€	90 €	60€	100€	90 €	60€	100€	90 €	X
2015-2016	ENTRAINEUR REGION et/ou CPQ		INITIATEUR	ENTRAINEUR JEUNES et/ou CQP P1		INITIATEUR	INITIATEUR		ANIMATEUR
Pénalités financières	120€	90 €	60€	120 €	90 €	60€	120€	90 €	60€

Déclaration d'un entraîneur

Les groupements sportifs participant aux championnats Régionaux et Interdépartementaux Jeunes doivent indiquer à la Ligue les noms de leurs cadres techniques sur le dossier d'engagement de l'équipe et joindre la photocopie recto-verso de leurs cartes d'entraîneur.

Les qualifications mentionnées correspondent aux niveaux minimums exigés à l'engagement de l'équipe en début de saison. Les niveaux de qualification s'entendent acquis ou en cours (stagiaire inscrit en formation).'

Dès qu'un entraîneur s'inscrit à une formation, il devient stagiaire. Il compte alors pour l'équipe conformément au niveau où il entre en formation.

Il s'engage à suivre la totalité des stages de sa formation et son évaluation. En cas de non-respect, la dérogation devient caduque et le groupement sportif s'expose à l'application des sanctions prévues.

Applications du statut de l'entraîneur

- Le statut de l'entraîneur ne s'applique qu'aux équipes qualifiées pour la 2^{ème} phase en R1, R2 et ID1.
- De même, la catégorie junior n'est soumise à aucune obligation quel que soit le niveau de championnat
- Un entraîneur ne pourra être comptabilisé que pour une équipe
- Le non-respect du statut de l'entraîneur amènera pour le groupement sportif, en fin de saison, une pénalité financière en fonction du niveau de l'équipe où elle évolue suivant le tableau

Le Président tient à préciser que suite à un travail individuel réalisé dans le cadre de la Commission Basket Féminin, il a constaté une forte divergence entre les éléments déclarés par les clubs et les noms et qualifications effectives des entraîneurs sur les feuilles de marque des championnats de jeunes, ce qui laisse pressentir qu'il y aurait plus de clubs de notre département sanctionnables qu'annoncé initialement lors de la dernière présentation.

Gérald NIVELON précise également que Jean-Pierre DOUCHAIN lui a indiqué que le fait de ne pas autoriser le fait qu'un entraîneur compte pour deux équipes n'encourage pas la professionnalisation des clubs.

Un débat s'engage, et les éléments suivants sont soulevés :

- Validation d'un niveau d'exigence sur les U13 en ID1 sans pour autant qu'il y ait une sanction financière
- Un entraîneur n'est comptabilisé que sur une seule équipe ; aucune dérogation
- Quid de l'argent perçu par la Ligue Régionale suite aux sanctions liées à ce texte ? Est-ce fléché vers la formation des cadres pour favoriser l'accessibilité financière à ces formations ?
- Risque de sous déclaration lors des engagements sur le niveau de pratique envisagée
- Si des dérogations à terme devaient voir le jour, comme par exemple compter un entraîneur sur deux équipes, il faudra être limitatif et demander des contres-parties réelles avant obtention du bénéfice de la dérogation
- Maintien de la position du Comité du Puy-de-Dôme sur le manque d'accessibilité logistique et financière du diplôme Entraîneur Jeunes.
- Mise à jour indispensable de la base fédérale concernant les diplômes des entraîneurs ; nous nous sommes aperçus que certains titulaires du BE2 ou BE1 de notre département ne sont pas référencés

Après environ une heure de débat sur la question, le Président clôt les échanges et demande au Comité Directeur de se prononcer sur l'entrée en vigueur de cette Charte.

Le Président soumet cette proposition aux voix. Le vote a lieu à bulletin secret.
(Jean-Claude DILDARIAN n'exprimant pas la procuration de Franck BESTOSO, cf. Comité Directeur du 11 juin 2012)

VOTANTS : 27 EXPRIMES : 25 MAJORITE ABSOLUE : 13 POUR : 16 CONTRE : 9

Le Comité Directeur adopte le texte proposé

- *Championnats régionaux de jeunes* (J.C. DILDARIAN)

La Commission Technique a présenté des propositions d'aménagements concernant le dispositif d'engagements dans les championnats régionaux de jeunes. Ces aménagements sont présentés par Jean-Claude DILDARIAN aux présents.

Le dossier d'engagement :

L'objectif est de solliciter l'entraîneur pour connaître le niveau où son équipe pourrait évoluer lors de la phase de compétition, les critères d'engagement initié-perfectionné-confirmé seraient supprimés.

Le dossier d'engagement comporterait 4 critères :

- Critère 1 : évaluation du niveau de l'équipe
- Critère 2 : composition de l'équipe
- Critère 3 : qualification de l'entraîneur
- Critère 4 : réservé à la Commission Technique, les résultats 2012-2013

Passerelle ID2 – ID1 :

Seraient concernées les équipes appartenant aux poules G et suivantes et terminant la phase de brassage avec 0 défaite.

Ces équipes seraient qualifiées en ID1 pour la phase de compétition et remplaceraient les équipes les moins bien classées des poules D-E-F

Les équipes mixtes :

La mixité pourra être autorisée à titre exceptionnel uniquement pour la catégorie U13

Toute équipe mixte sera placée en catégorie masculine (U13) et ce, quelle que soit la répartition filles/garçons au sein de cette équipe.

Dans les 2 phases de la compétition, elle participera au championnat mais ne pourra pas disputer le titre de sa division

Un débat s'engage, et les éléments suivants sont soulevés :

- Envisager de ne plus autoriser à terme la mixité, donc le hors classement, en privilégiant le jeu en effectif réduit (4c4) sur la catégorie U13.

Le Président soumet cette proposition aux voix. Le vote a lieu à main levée.

(Jean-Claude DILDARIAN n'exprimant pas la procuration de Franck BESTOSO, cf. Comité Directeur du 11 juin 2012)

VOTANTS : 27

EXPRIMES : 25

MAJORITE ABSOLUE : 13

POUR : 25

CONTRE : 0

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité les modifications proposées

Concernant les mesures de sous-classements que nous avons l'habitude de pratiquer sur nos compétitions de jeunes, ainsi que sur nos rencontres U11 et U9, le Bureau Fédéral a débattu de ce sujet le 12 avril dernier et le Secrétaire Général de la Fédération a transmis une note aux Ligues et aux Comités précisant clairement que cette pratique est strictement interdite, sauf dérogation attribuée par la Fédération au cas par cas.

Le Président demande à Jacques CHAZAL de modifier nos règlements en conséquence et également à la Commission des Jeunes d'informer largement les clubs de cette décision que nous mettrons en œuvre pour la saison prochaine.

Echéance : Comité Directeur du 17 juin prochain

- **Cotisation Interdépartementale de Solidarité** (G. NIVELON)

Le Président indique que lors du Comité Directeur de la Ligue du 20 avril, à l'initiative des Présidents des Comités de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme, il a été proposé au Comité Directeur de la Ligue de créer une cotisation dite « interdépartementale de solidarité » qui aurait pour but de solidariser les comités concernés pour les financements de leurs emplois.

Le principe adopté est le suivant :

- Cotisation prélevée par la Ligue d'Auvergne de 0,60 € par licence sur la totalité des licenciés des CD03, CD15, CD63 (soit environ 10 000 licenciés)
- Répartition de la totalité de la somme comme suit : CD03 : 3/6^{ème}, CD15 1/6^{ème}, CD63 2/6^{ème}. La part revenant au CD63 reviendra au CD63 les années sans emploi par le Comité du Cantal.
- Exemple : 0,60 € x 10 000 licenciés = 6 000 € / 3000 € pour le CD03, 1 000 € pour le CD15, 2 000 € pour le CD63 ; si le CD15 n'a pas d'employé, le CD63 touchera de la Ligue les 1 000 €.

c) Compte rendu du Bureau Directeur du 8 avril 2013

Lors de sa réunion du 8 avril, le Bureau Directeur a décidé de recourir aux services d'une association d'intérim en milieu associatif pour pallier le départ d'Emmanuelle ROUSSET au 31 mars (fin de contrat CDD) qui a, par ailleurs, trouvé un nouvel emploi. Ce recours provisoire à un emploi intérimaire prendra fin le 30 avril prochain.

Le 2 mai nous embaucherons Laurence DANNE pour une durée de 2 mois en CDD pour surcroît d'activité puisque nous devons organiser le match de l'Equipe de France Féminine, l'Assemblée Générale et les 10 jours du Basket puydomois.

Jean-Claude DILDARIAN précise que nous avons eu pleinement satisfaction concernant le travail d'Anaïs BERTHOMMIER qui nous a été mis à disposition par la structure d'intérim.

Le Président indique que le recours à l'intérim pourra être étudié par exemple durant la période d'établissement des licences, compte tenu du surcroît d'activité. Cela est à étudier dans le cadre de notre budget.

d) Organisation de la rencontre France c/ Italie

Le Président donne des informations concernant l'organisation générale de cette manifestation, notamment sur le plan de communication mis en place pour garantir le remplissage à 100 % de la Maison des Sports. A ce jour, nous sommes à 75 % de remplissage et nous recevons chaque jour des bons de commande.

Autour de cette rencontre, quatre temps forts seront organisés :

- Tournoi de 3x3 au Gymnase André AUTUN
- Initiation au basket acrobatique au Gymnase Louis THEVENET
- Conférence « Sportive et Maternité » dans le cadre du programme fédéral « Femmes sur Tous les Terrains »
- Réception des anciennes internationales (Equipe de France 1976) et des anciennes joueuses du CUC

Différents partenariats ont été contractés, souvent convenu en échanges, compte tenu du contexte économique. Nous avons obtenu un soutien financier conséquent des collectivités locales et nous restons en attente de celui du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Sur le plan budgétaire, à 3 semaines de la manifestation, nous avons engagé 82 % des dépenses pour 93 % des recettes (budget de 121 500 €)

Jean-Claude DILDARIAN souligne une nouvelle fois l'engagement de nombreux bénévoles des clubs de notre département sans qui nous ne pourrions organiser une telle rencontre.

e) Action en justice à l'encontre des dirigeants du PONTGIBAUD BC (J.C. DILDARIAN / O. MICHOT)

Suite à la décision d'ester en justice prise lors du dernier Comité Directeur, Jean-Claude DILDARIAN et Olivier MICHOT représentant notre association font le compte rendu de l'avancée de ce dossier.

L'Avocat que nous avons sollicité est actuellement en train de finaliser le dossier avec l'ensemble des éléments financiers, qu'il s'agisse des sommes à recouvrer ou des honoraires qui lui seront versés.

Le Président rappelle qu'Olivier MICHOT et Jean Claude DILDARIAN ont reçu mandat du Comité Directeur pour représenter les intérêts du Comité dans cette action en justice.

2) Dossiers spécifiques

a) Redéploiement du personnel (J.C. DILDARIAN)

Nous avons accueilli le 2 avril dernier Thomas ROMERO en tant que Conseiller Technique Fédéral. Son CDD prendra fin le 15 juillet prochain. Nous avons par ailleurs déposé dans les délais le dossier de demande d'emploi aidé par le CNDS pour le financement de ce poste.

Un point a été fait par Jean-Claude DILDARIAN avec Thomas FAYE sur ses heures supplémentaires liées notamment au non remplacement de notre ancien conseiller technique. Après contact avec le CRIB, nous pourrions indemniser comme il se doit Thomas FAYE pour l'ensemble des heures effectuées au-delà des 1 582 heures d'annualisation. Une estimation des sommes dues à ce titre sera provisionnée sur notre compte de résultat 2011-2012, le surcroît de travail de Thomas FAYE étant intégralement lié aux activités de l'exercice à clore au 30 avril prochain.

Le Comité Directeur tient à remercier Thomas FAYE pour son engagement à nos côtés durant cette longue période seul en tant que CTF.

b) Convention Equipe Technique Régionale (C. JACOB)

Pas d'avancée significative de ce dossier lors de la réunion du 26 mars dernier à laquelle nous étions représentés par le Président et Christophe JACOB. Le Président du Comité a fait part de la demande du Comité du Puy-de-Dôme de formaliser les relations administratives concernant la mise à disposition de personnels durant les heures dites « ETR ». Nos représentants ont également exprimé le souhait de notre département d'une meilleure évaluation des actions, notamment sur le plan financier à l'heure où les aides publiques se font de plus en plus rares.

Il a été acté que cette convention ne serait pas signée le lundi 20 mai à l'occasion du match de l'Equipe de France Féminine.

c) Schéma de Coopération Clermontoise (Groupement d'Employeurs) (G. NIVELON)

Comme indiqué lors de notre dernier Comité Directeur, nous étudions actuellement la création d'un groupement d'employeurs ouvert dans un premier temps aux clubs clermontois. Ce dossier avance à son rythme sous la responsabilité du Président assisté de Roger FLOQUET (AL GERZAT). Les prochaines échéances sont programmées à court terme, l'objectif étant de mettre à disposition du personnel dès la rentrée de septembre.

Les réunions dans les autres secteurs du département sont également l'occasion de présenter cette expérimentation au niveau de Clermont-Ferrand pour envisager un élargissement, à moyen terme, à l'ensemble des clubs de notre département.

L'objectif serait de faire acter la création de ce Groupement d'Employeurs lors de notre Assemblée Générale du 31 mai prochain sur le plan administratif.

d) Développement territorial (avancée des réunions de secteurs) (O. MICHOT)

- *Double licence U11*

Nous étions « Comité pilote » ; Malheureusement aucune demande cette année.

3) Pôle Développement (O. MICHOT)

a) Parcours 3 x 3 / Tournoi Brun à Clermont-Ferrand (G. VIZADE)

Ce parcours 3x3 se passe bien vis-à-vis des clubs. Le Comité, en partenariat avec l'association Impulsion Sports, organise le samedi 29 juin au gymnase Verlaguet, le tournoi Brun. Ce tournoi récompensera les meilleures équipes 3x3 et est qualificatif à l'Open France 3x3.

b) 10 jours du Basket puydomois

Rappel du programme

c) Opération Basket à l'Ecole, Licences « Contacts Avenir » (S. MOIROUX)

d) Actions avec la Ville de Clermont-Ferrand (O. MICHOT)

La convention avec la ville de Clermont-Ferrand (Centre de loisirs et Pass'Sport) est signée.

4) Pôle Pratiques Sportives

(J. FILLEUX)

a) Point sur les dossiers en cours

b) Bilan du groupe de travail « Mission de service aux clubs »

(J.M. LAPEIRE)

Ce groupe de travail a finalisé la création de deux bordereaux de dépôt de licences (J.M. LAPEIRE) : le premier destiné uniquement au dépôt des mutations et le second à celui des créations, renouvellements et licences détente. Par ailleurs, un processus de suivi des licences a été établi en vue de diminuer les délais de traitement.

c) Etat des licenciés

(J. FILLEUX)

<u>Saison 2011 / 2012</u>				<u>Saison 2012 / 2013</u>			
Hommes	4 038	57 %		Hommes	4 199	58 %	
Femmes	3 037	43 %	Total 7 075	Femmes	3 099	42 %	Total 7 288

Evolution	H	161	+ 4,0 %			
	F	62	+ 2,0 %	Total	213	+ 3,0 %

d) Point sur les championnats - Finales et barrages

(B. CHATAING)

Lors de la dernière réunion de la Commission Sportive, à laquelle le Président a assisté, les sites des phases finales ont été choisis comme suit :

D. 26 mai 2013	09 h 00	DM2	Barrage maintien*	10 ^{ème} A	c/	10 ^{ème} B	MARINGUES
	11 h 00	DM1	Barrage maintien*	10 ^{ème} A	c/	10 ^{ème} B	
	13 h 30	DM3	Finale	1 ^{er} A	c/	1 ^{er} B	
	15 h 30	DM2	Finale	1 ^{er} A	c/	1 ^{er} B	
	17 h 30	DM1	Finale	1 ^{er} A	c/	1 ^{er} B	
D. 26 mai 2013	09 h 00	DF3	Barrage montée*	3 ^{ème} A	c/	3 ^{ème} B	AUBIERE
	11 h 00	DF3	Finale	1 ^{er} A	c/	1 ^{er} B	
	14 h 00	DF2	Barrage montée*	2 ^{ème} A	c/	2 ^{ème} B	
	16 h 00	DF2	Finale	1 ^{er} A	c/	1 ^{er} B	

* Ces rencontres sont sous réserve d'éventuelles modifications liées aux classements des équipes (descentes automatiques, impossibilités de montées ...)

Le Président propose :

- de donner délégation à la Commission Sportive pour la désignation des délégués pour le contrôle des feuilles de marque et des règlements sportifs : parmi les membres du Comité Directeur ;
- de demander à la Commission Départementale des Officiels de désigner un référent arbitre afin de soutenir en cas de besoin les officiels désignés parmi les arbitres ou évaluateurs en activité membres du Comité Directeur ;

Accord du Comité Directeur

Une présence complémentaire du Comité sera assurée par le Président, les Vice-président(e)s, Secrétaire et Trésorier (planning établi par le Président).

e) Modifications réglementaires

(B. CHATAING)

A ce jour, exception faite de la Commission Départementale Sportive, aucune demande de modification de règlement n'a été faite.

Les modifications proposées par la Commission Départementale Sportive portent sur la prise en compte de l'utilisation de FBI V2 comme moyen officiel de traitement des demandes de changements d'horaires.

Accord du Comité Directeur

Jacques CHAZAL présentera le texte officiel lors du Comité Directeur du mois de juin prochain.

Le Président a assisté à la dernière réunion de la Commission Départementale Sportive et a également eu des échanges informels avec la Commission Régionale Sportive concernant les règles de joueurs et joueuses brûlés. Il s'avère que nos règlements divergent sur de multiples points et que notamment le traitement des joueuses et joueurs blessés est différent et semble inéquitable.

Par conséquent, le Président demande à la Commission Sportive de proposer une modification de nos règlements sur les joueurs et joueuses brûlés avec comme objectifs :

- Tendre à une harmonisation maximale avec les Règlements Sportifs Régionaux
- Traitement équitable des joueuses et joueurs blessés pour une durée supérieure à 8 semaines consécutives d'arrêt de pratique.

Il serait souhaitable que cette modification se fasse en commun avec la Ligue Régionale. Toutefois, le Président demande à la Commission Sportive ainsi qu'à Jacques CHAZAL de soumettre une rédaction définitive de nos règlements départementaux aux échéances suivantes :

- Présentation du principe de modification réglementaire au Comité Directeur du 27 mai 2013 (pour information à l'Assemblée Générale)
- Rédaction définitive du texte pour le Comité Directeur du mois de Juin.

f) Bilan de la Charte de l'Arbitrage

(G. NIVELON)

Le Président a fait un point avec le Président de la Commission des Officiels et la Vice-présidente aux Pratiques Sportives sur le contrôle de la Charte de l'Arbitrage. A cette occasion, le Président de la CDO a constaté que le contrôle à priori n'est pas parvenu aux clubs conformément aux dispositions prévues dans la Charte de l'Arbitrage au niveau national. Cet élément est un vice de procédure qui fait que les clubs n'ont pas été prévenus de leur non-conformité avec ce texte, et de ce fait, ils n'ont pas été alertés de leur obligation de se mettre en conformité.

Avant de proposer les sanctions applicables, le Président informe les membres qu'il a fait part de cet état de fait au Président de la Chambre d'Appel et qu'en cas de recours des clubs, le Comité assumerait ses torts.

Une discussion s'engage autour de la pertinence de sanctionner les clubs sachant que le Comité Départemental ne les a pas alertés dans les conditions réglementaires.

Le Président souhaite obtenir l'avis du Comité Directeur sur la proposition suivante :

« Constatant que le contrôle à priori de la Charte de l'Arbitrage n'a pas été fait conformément aux dispositions réglementaires prévues, le Comité Départemental ne sanctionnera aucune des équipes soumises à ce texte et évoluant dans les compétitions départementales (DM1, DF1, DM2, DF2) »

Le Président soumet cette proposition aux voix. Le vote a lieu à bulletin secret.

(J. CIPIERE, C. JACOB, ne participent pas au vote, B. CHATAING n'exprime pas la procuration de J. CHAZAL)

VOTANTS : 23

EXPRIMES : 23

MAJORITE ABSOLUE : 12

POUR : 9

CONTRE : 14

Le Comité Directeur n'a pas adopté le texte proposé

Suite à cette décision, sur la base du contrôle à postériori transmis à la Commission Fédérale des Officiels, la Commission Départementale des Officiels propose de sanctionner les clubs de la manière suivante :

Club	Respect Art 1	Respect Art 2	Sanction
A.L. AUBIERE	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DF1 / DM1 A		
AS BANQUE DE FRANCE	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DF2 / DM2 A		
NOHANENT P.V.	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DM1 B		
CUC	NON	NON	Pénalité financière de 150 € et retrait d'un point au classement
Equipes concernées :	DM1 A		
B.C. LA ROCHE BLANCHE	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DM2 A		
AL ECUREUILS MONTF	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DM1 A		
C.S. PONT DE DORE	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DF2		
ASPTT CLERMONT	NON	NON	Pénalité financière de 150 € et retrait d'un point au classement
Equipes concernées :	DF2		
C.S. SAUXILLANGES	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DF1		
BC AMBERT LIVRADOIS	NON	NON	Pénalité financière de 150 € et retrait d'un point au classement
Equipes concernées :	DF2 / DM2B		
BC VAL DE VEYRE	NON	NON	Pénalité financière de 150 €
Equipes concernées :	DF1		

5) Pôle Formation

(C. JACOB)

a) Point sur les dossiers en cours

b) Fête du Mini Basket

L'édition 2013 se déroulera à Chamalières.

c) Trophée des provinces: présentation de l'édition 2013

- L'édition 2013 se déroulera à Cournon
- Bilan du stage à Orcines

6) Pôle Administratif et Financier

a) Point sur le personnel départemental

(J.C. DILDARIAN)

Pas d'information complémentaire à celles faites aux points 1c et 2a

b) Point financier

(G. NIVELON)

En l'absence du Trésorier, le Président informe qu'à ce jour seulement deux clubs ne sont pas à jour des versements de provision à savoir :

L'OUVERTURE

Somme due : 800 €

En attente de régularisation

Le reste des clubs est intégralement à jour.

Le Président interviendra auprès du Président de l'ABC MAHORAIS pour la mise en place d'un plan de règlement des sommes dues à ce titre d'ici au 30 juin 2013.

Passé ce délai, le Comité entamera les mêmes procédures qu'habituellement (Avertissement de la Mairie, Recommandé, Mise en demeure, Intervention via huissier) ainsi que non ré-affiliation et non engagement des équipes.

c) Caisse de péréquation

G. NIVELON

En l'absence de la Trésorière Adjointe, désormais chargée des appels de fonds aux clubs pour la péréquation, le Président informe qu'à ce jour les clubs suivants ne sont pas à jour des versements au titre de la péréquation :

AS ROMAGNAT	Somme due : 450,00 €	3 ^{ème} et 4 ^{ème} quart de 225€
BC DU VAL DE VEYRE	Somme due : 1 275,00 €	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} quart de 425€
NEYRAT BA	Somme due : 450,00 €	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} quart de 150€
US SAYAT	Somme due : 800,00 €	3 ^{ème} et 4 ^{ème} quart

Suite au courrier du Président de la CDO, le Président interviendra par téléphone auprès des Président des clubs concernés pour un paiement des sommes dues avant le 3 mai prochain. Dans le cas contraire, le Bureau, lors de sa réunion du 13 mai, demandera la saisie de la Commission de Discipline pour application de sanctions sportives aux clubs concernés.

AULNAT SPORTIF	Somme due : 50,00 €	solde de 50€
BC LEMPDES	Somme due : 490,00 €	solde de 490€
AL ANATOLE FRANCE	Somme due : 550,00 €	4 ^{ème} quart
AL GERZAT	Somme due : 447,50 €	4 ^{ème} quart
AL LA GLACIERE	Somme due : 397,50 €	4 ^{ème} quart – A revoir suite au FG en DM1
AL PERIGNAT	Somme due : 650,00 €	4 ^{ème} quart
BB COURNON	Somme due : 425,00 €	4 ^{ème} quart
CUC	Somme due : 397,50 €	4 ^{ème} quart
ES CHAPPES CHAMPEYROUX	Somme due : 200,00 €	4 ^{ème} quart
E CEYRAT	Somme due : 350,00 €	4 ^{ème} quart
AIGUEPERSE BC	Somme due : 300,00 €	4 ^{ème} quart
AL LUSSAT	Somme due : 350,00 €	4 ^{ème} quart
SANFLORAINE	Somme due : 247,50 €	4 ^{ème} quart
BASKET HAUTE COMBRAILLE	Somme due : 150,00 €	4 ^{ème} quart

Le Président de la CDO est intervenu auprès des clubs concernés pour règlement des sommes dues avant le 3 mai prochain. Dans le cas contraire, le Bureau lors de sa réunion du 13 mai demandera la saisie de la Commission de Discipline pour application de sanctions financières aux clubs concernés.

d) Assemblée Générale du Comité du 31 mai 2013

- *Récompenses fédérales et départementales*

Après réception et études des candidatures, le Comité Directeur décide d'attribuer :

6 Lettres de félicitations de la Fédération

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| ○ ANTOY Mohamed Ben | ABC MAHORAIS CLERMONT |
| ○ BESTOSO Franck | CLERMONT BASKET |
| ○ CHARETTE Catherine | AIGUEPERSE BC |

- FAURE Dominique SC BILLOM
- HUTSEBAUT Denise COMBRONDE BC
- REVEILLIERE Frédéric US ISSOIRE

5 Médailles de Bronze de la Fédération

- DUTEIL Pascal US VERTAIZON
- PERSON Annick ES CHAMPEYROUX CHAPPES
- BOSH Philippe US SAYAT
- CHAVROT Jean FR BLANZAT
- MAURY Chantal AS BANQUE DE FRANCE

12 Lettres de félicitations départementales

- ALLIROT Bernard AS BANQUE DE FRANCE
- FOURNIER Thierry AL ECUREUILS MONTFERRAND
- FRANCISCO Fabienne STADE CLERMONTOIS BASKET AUVERGNE
- GEORGES David AS SAINT PRIEST BRAMEFANT
- HUBER Nathalie CS SAUXILLANGES
- IMBERDIS Thierry AS CHATEAUGAY
- LHERMET Florence US BEAUMONT
- MARESCA Véronique FR BLANZAT
- MATHIEU Cécile US SAINT GEORGES LES ANCIZES
- MOIROUX Lucie US ISSOIRE
- RAYMOND Martine CD63 HORS ASSOCIATION
- SIOLY Matthias CD OFFICIELS - ALEM

6 Médailles départementales

- AGUIRREBEITIA Marie-Laure US VERTAIZON
- BOURASSET Laurent US ISSOIRE
- DJELAILA Azouz NEYRAT BASKET
- MINARD Annette ASPTT CLERMONT
- PABIOT Stéphane AS MARECHAT RIOM
- SCALMANA Dominique US VIC LE COMTE

- *Composition de la Commission de Vérification des pouvoirs*

Le Président rappelle que Dominique BESSON a été désignée le 16 mars dernier pour présider la Commission Electorale ainsi que la Commission de Vérification des pouvoirs.

Concernant la Commission de Vérifications des pouvoirs, celle-ci sera composée de CHATAING Brigitte, CIPIERE Julien, FILLEUX Jo, LAPEIRE Jean-Marc et BOUAZIZ Marcel (vote)

7) Questions diverses

- **Le Président**

Décalage du Comité Directeur du 10 juin au 17 juin. Cette réunion sera présidée par Olivier MICHOT, le Président étant retenu par le Championnat d'Europe Féminin.

Durant cette période (à savoir du 14 juin au 1^{er} juillet inclus), Olivier MICHOT, 1^{er} Vice-Président aura délégation pour gérer les affaires courantes en relation avec le Secrétaire Général. Pas de délégation financière ou postale provisoire pour cette période. Le Président restera toutefois joignable si besoin par mail ou téléphone.

Accord du Comité Directeur